

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
MRC de l'Érable  
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 25 JANVIER 2021, À 20H00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège # 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche opérateurs de déneigement
4. Résiliation de contrat
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**347-01-21**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**348-01-21**

**EMBAUCHE OPÉRATEURS DE MACHINERIES D'HIVER**

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Messieurs Guy Laflamme, Serge Gosselin et François Roberge soient embauchés comme opérateur de machineries pour l'hiver 2020-2021, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et les employés ;

**QUE** Madame Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer lesdits contrats.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**349-01-21**

**RÉSILIATION DE CONTRAT- EMPLOYÉ NUMÉRO 41**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 du contrat de travail entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé numéro 41 stipule que l'une des parties peut résilier le contrat avec un préavis de deux semaines;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de résilier le contrat de l'employé;

**QUE** Madame Julie Paris, directrice générale, est autorisée à verser à l'employé une indemnité tenant lieu de préavis de départ équivalent à deux (2) semaines.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**350-01-21**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h 02.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse suppléante

---

Julie Paris  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière